



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/965 ✓
S/22272
27 février 1991
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 35 et 153 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
L'AGRESSION IRAQUIENNE ET LE MAINTIEN DE
L'OCCUPATION DU KOWEIT EN VIOLATION
FLAGRANTE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

Lettre datée du 26 février 1991, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte, en français et en anglais, de la déclaration sur la crise du Golfe qui a été publiée par la Communauté européenne et ses 12 Etats membres le 24 février 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 153 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Jean FEYDER

29.

ANNEXE

Déclaration sur la crise du Golfe, publiée le 24 février 1991
par les 12 Etats membres de la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres regrettent profondément que l'Iraq n'ait pas répondu positivement à l'appel de la coalition internationale de retrait immédiat et inconditionnel du Koweït, dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. En cette heure grave, la Communauté et ses Etats membres sont aux côtés des forces de la coalition alliée.

La Communauté et ses Etats membres espèrent que la libération du Koweït pourra à présent intervenir rapidement et avec un minimum de pertes en vies humaines des deux côtés.
